

**DE NOUVEAUX DROITS POUR LES SALARIES DES TRES PETITES  
ENTREPRISES GRACE AUX COMMISSIONS PARITAIRES  
REGIONALES INTERPROFESSIONNELLES !**

**Les CPRI ont pour attribution :**

1. de donner toutes informations ou conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles aux salarié-e-s, aux employeurs ;
2. rendre tout avis utile sur les questions spécifiques aux entreprises de moins de 11 salarié-e-s : emploi, formation, GPEC, conditions de travail, santé au travail, égalité professionnelle, travail à temps partiel, mixité des emplois ;
3. faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à saisine d'une juridiction (avec l'accord des parties concernées) ;
4. faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles

Pour tout savoir sur notre actualité,  
rendez-vous sur le site Internet CGT [www.commerce.cgt.fr](http://www.commerce.cgt.fr)  
ou sur Facebook [cgt.commercedistributionservices](https://www.facebook.com/cgt.commercedistributionservices)

**J'ADHERE !**

**Vous aussi, faites en sorte d'être impliqué  
dans la défense de nos métiers, rejoignez-nous !**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Code postal : ..... Ville : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

Adresse entreprise : .....

**Bulletin d'adhésion à renvoyer au  
syndicat CGT du Commerce**

Maison du Peuple  
Place de la Liberté  
63100 Clermont-Ferrand  
Mail : [commerce@cgt63.fr](mailto:commerce@cgt63.fr)



Beréal / Crédit photo : Fotolia - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



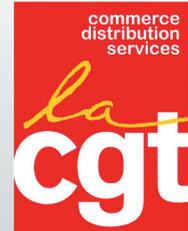
**ELECTIONS TPE  
28 NOV / 12 DEC 2016**

**SALARIES DES HOTELS  
CAFES RESTAURANTS  
FAIRE RESPECTER NOS DROITS...  
EN GAGNER DE NOUVEAUX !**



**DONNONS  
DE L'ELAN  
A NOS  
METIERS**

**VOTONS**



**IL N'Y A VRAIMENT QU'EN REGARDANT  
LES TELE-REALITES QU'ON PEUT CROIRE  
QUE LE TRAVAIL DES SALARIES DE  
L'HOTELLERIE RESTAURATION EST  
IDYLLIQUE. CONDITIONS DE TRAVAIL  
DIFFICILES, BAS SALAIRES, PRECARITE,  
NOS METIERS SONT PENIBLES  
ET MERITENT DE VERITABLES  
COMPENSATIONS POUR LES RENDRE  
MODERNES ET ATTRACTIFS.**

Diverses décisions politiques ont entraîné la dégradation de nos rémunérations. Le gouvernement continue à faire les yeux doux à un patronat qui bénéficie d'aides publiques toujours plus importantes alors qu'il ne tient absolument pas les engagements pris en matière de création d'emplois et de garanties sociales. Les attaques visant à affaiblir le code du travail, à déréglementer les normes en matière de temps de travail doivent nous conduire à réagir dans chaque entreprise.

Plusieurs décisions de justice sont récemment venues conforter notre position sur l'emploi abusif de contrats d'extras ou encore sur l'usage des forfaits jours pour les cadres.

De nouvelles batailles se profilent pour la reconnaissance de la pénibilité de certains de nos métiers ou pour obtenir des compensations à la prime TVA supprimée en 2014.

C'est tous ensemble qu'on pourra faire bouger les lignes et contraindre gouvernement et patronat à un changement radical de politique sociale.



### **MON SALAIRE**

Défiscalisation des heures supplémentaires, suppression de la prime TVA, il est en berne notre pouvoir d'achat !  
Avec la CGT exigeons un salaire minimum de 1700 euros dès l'embauche et une évolution de ce dernier prenant en compte ancienneté et qualifications. Vérifiez votre salaire minima conventionnel sur notre site Internet.

### **LE TEMPS DE TRAVAIL DES CADRES... MAL ENCADRE !**

La Cour de cassation vient d'épingler une nouvelle fois les conditions de mise en œuvre des conventions de forfait en jours en invalidant l'avenant de 2004 de la convention collective des Hôtels Cafés Restaurants.  
Les cadres sont donc en droit de réclamer le paiement de leurs heures supplémentaires (sauf accord d'entreprise répondant aux exigences de la cour de cassation).

### **MES CONDITIONS DE TRAVAIL-MES DROITS**

Temps de pause, fourniture des repas, amplitudes horaires, prise en compte de la pénibilité, votre employeur a des obligations, veillez à ce qu'il les respecte en contactant la CGT au sein de votre localité. **De mauvaises conditions de travail, ça joue sur la santé**, sur le moral, sur les relations familiales, **protégez-vous !**

### **SE FAIRE PAYER LES HEURES SUPPLEMENTAIRES, C'EST ELEMENTAIRE ?**

Le secteur des Hôtels Cafés Restaurants partage la 1ère place avec celui du bâtiment en matière de travail dissimulé !  
Exigez d'être déclaré pour toutes vos heures.  
**Maladie, chômage, retraite, c'est sur le travail déclaré que tout est calculé !**

### **SE SYNDIQUER, C'EST PASSER DE L'INDIVIDUEL AU COLLECTIF.**

Avec ses 896 unions locales, la CGT est présente partout en France pour vous aider à faire respecter vos droits et à vous organiser collectivement avec vos collègues de travail. Se syndiquer vous permet d'être informé et de participer à l'action syndicale.